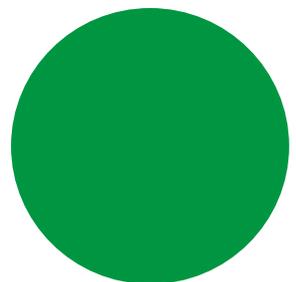
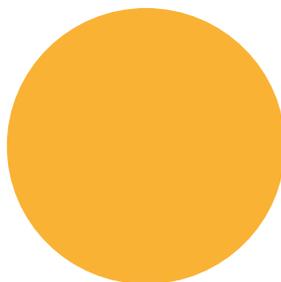
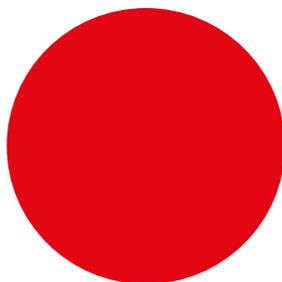
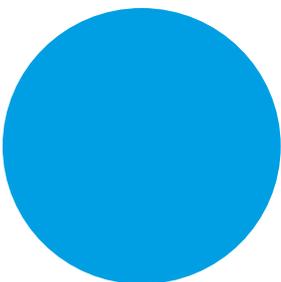




CADRE STRATÉGIQUE 2016-19





PRÉSENTATION GÉNÉRALE



Le Module global de protection (MGP) été mis en place dans le cadre de la réforme humanitaire en 2005. Il s'agit d'un réseau d'agences onusiennes, d'ONG et d'organisations internationales travaillant dans le domaine de la protection dans les situations de conflit et de catastrophe naturelle, y compris en matière de protection des enfants, de violences basées sur le genre, et de questions relatives au logement, à la terre, à la propriété et à l'action antimines.

Le Cadre stratégique s'appuie sur une vaste consultation en ligne auprès du personnel sur le terrain et au siège, ainsi que sur une étude documentaire des analyses et évaluations récentes et pertinentes sur la réponse humanitaire : un descriptif de ces consultations figure en annexe ; l'analyse du contexte, basée sur ces consultations et l'étude documentaire, qui a sous-tendu l'élaboration de ce cadre stratégique, figure également en annexe. Ce cadre oriente les priorités et l'action du MGP pour les quatre prochaines années et se fonde sur les réalisations du MGP à ce jour, y compris la promotion de la centralité de la protection dans la réponse humanitaire, un vaste programme de soutien au personnel sur le terrain, l'élaboration de normes politiques et le renforcement des capacités de réponse.

Le MGP s'appuie sur la définition de la protection adoptée par le Comité permanent interorganisations (IASC) qui précise que la protection recouvre « toutes les activités visant à assurer le plein respect des droits de la personne, conformément à la lettre et à l'esprit du droit pertinent, c'est-à-dire le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit des réfugiés ». Cela signifie que la protection est tout à la fois un objectif, une responsabilité juridique et une activité multi-sectorielle visant à (1) prévenir ou faire cesser les violations des droits, (2) assurer un recours face aux violations - y compris par la fourniture de biens et de services vitaux - et (3) promouvoir le respect des droits et l'État de droit.



VISION



Les droits de toutes les personnes affectées ou menacées par une crise humanitaire sont pleinement respectés conformément au droit international et leur protection est assurée par le biais d'actions adéquates et opportunes durant toutes les phases de la crise et au-delà.

MISSION



Dans l'architecture globale de la réponse humanitaire, le MGP œuvre à améliorer la prévisibilité, le leadership, l'efficacité et la redevabilité de cette réponse afin de veiller à ce que l'objectif de protection soit au cœur de l'action humanitaire. La protection des droits des populations dans les situations de conflit et de catastrophe naturelle requiert l'adoption d'un large éventail de mesures par une grande variété de détenteurs d'obligations et, à cette fin, le MGP peut également servir de lien entre les agents humanitaires et d'autres acteurs, y compris les acteurs du développement, politiques, du maintien de la paix et les autres acteurs concernés.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES



OBJECTIF 1

LA PROTECTION EST AU CŒUR DE L'ACTION HUMANITAIRE

LE MGP MÈNERA LES ACTIONS SUIVANTES :

INCITER LES ACTEURS ÉTATIQUES ET POLITIQUES ET CEUX TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ACTION HUMANITAIRE à renforcer les capacités d'analyse, d'alerte précoce, de prévention, de réponse et d'identification de solutions aux crises, en particulier en intégrant les perspectives du terrain et des populations locales dans les processus politiques et dans la conception et la réalisation des stratégies ;

AIDER LES COORDINATEURS HUMANITAIRES (CH), LES ÉQUIPES HUMANITAIRES PAYS (EHP) ET LES MODULES DE TERRAIN À ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES DE PROTECTION PAYS en assurant une orientation, un encadrement, un soutien aux missions, un examen annuel des opérations majeures, et en impliquant le Groupe des directeurs des services d'urgence et les donateurs ;

CONTINUER À EXPLIQUER CE QUE RECOUVRE LA PROTECTION en termes opérationnels, y compris par la gestion axée sur les résultats, la protection fondée sur la communauté et le renforcement des capacités et, de manière continue, **ÉLABORER DES NORMES** de protection pour assurer la responsabilité envers les personnes affectées ;

SOUTENIR LA COORDINATION SUR LE TERRAIN, notamment en travaillant avec les domaines de responsabilité (AoR) pour garantir une réponse cohérente et exhaustive en matière de protection dans les situations de conflit et de catastrophe naturelle ;

TRAVAILLER AVEC LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT POUR DÉFINIR EN TERMES PRATIQUES comment les programmes humanitaires et de développement peuvent se renforcer mutuellement pour assurer la protection des populations et faire en sorte que les solutions durables soient aussi pérennes que possible et que les programmes de protection restent opérationnels, si nécessaire, pour assurer la transition entre la réponse humanitaire et les actions de développement. Cet objectif peut être atteint par le biais de cadres de programmation conjoints, de programmes pilotes, en partageant les enseignements tirés entre opérations et en coopérant avec le PNUD eu égard à la décision du Comité directeur du Secrétaire général relative au relèvement accéléré ;

S'APPUYER SUR LE POTENTIEL DES RÉSEAUX pour promouvoir la centralité de la protection dans l'action humanitaire, impliquer un plus large éventail de parties prenantes et soutenir l'action des modules de terrain par l'implication de nouveaux partenaires et l'utilisation des médias sociaux et stimuler une nouvelle réflexion grâce à la constitution d'un groupe consultatif de haut niveau sur la protection composé de leaders éclairés et d'agents de changement réuni une fois par an à l'initiative du Haut-Commissaire adjoint du HCR en charge de la protection.

OBJECTIF 2

LA RÉPONSE DE PROTECTION EST OPPORTUNE, PERTINENTE ET DE GRANDE QUALITÉ

LE MGP MÈNERA LES ACTIONS SUIVANTES :

PROMOUVOIR UNE APPROCHE AXÉE SUR LES RÉSULTATS, selon laquelle les résultats en matière de protection et leur évaluation sont définis à l'aune de la réduction du risque de vulnérabilité face aux violations des droits et d'un lien de causalité entre, d'une part, les activités menées et, d'autre part, l'assistance apportée ou un changement de la situation ;

RENFORCER LES LIENS AVEC LES LABORATOIRES D'INNOVATION, LES MODULES GLOBAUX ET LES INSTITUTIONS DE RECHERCHE POUR INTÉGRER DES APPROCHES INNOVANTES DANS LA BOÎTE À OUTILS SUR LES MODULES DE PROTECTION (PROTECTION CLUSTER TOOLBOX) et y inclure des conseils pratiques sur certaines actions à l'importance grandissante comme les interventions monétaires, les initiatives de protection fondées sur la communauté, les médias sociaux, l'implication de groupes religieux, les établissements urbains et les technologies de surveillance à distance, ainsi que les domaines d'intervention négligés, telles que la coopération avec des entités privées et des anthropologues ;

IMPLIQUER LES ACTEURS LOCAUX ET NATIONAUX afin de sensibiliser davantage à la protection dans l'action humanitaire et d'améliorer la prestation et la durabilité des interventions en produisant des matériels sur mesure élaborés par les acteurs concernés et avec leur collaboration et traduits dans les langues appropriées ;

POURSUIVRE LA FORMATION des coordinateurs des modules et des membres des modules de protection sur les techniques de coordination et les aspects techniques de la protection, mettre en place une communauté de pratiques et renforcer le soutien direct sur certaines questions, telles que la définition en termes pratiques de la responsabilité envers les personnes affectées, le cycle de programmation humanitaire, la planification stratégique, la clôture progressive de certains modules ;

PROMOUVOIR LA GESTION DES INFORMATIONS SUR LA PROTECTION comme composante fondamentale d'une programmation adéquate **ET MAINTENIR LA CAPACITÉ** du MGP à apporter un soutien au terrain, y compris aux acteurs locaux et nationaux dans les langues pertinentes et selon les modalités disponibles en matière de collecte et d'analyse des données et des informations visant à orienter les stratégies de protection et la réponse humanitaire et à faciliter l'évaluation de l'impact de l'action des modules de protection sur le terrain.

MISE EN ŒUVRE



Le MGP va en priorité soutenir les capacités des collègues sur le terrain à élaborer des stratégies de protection humanitaire pour les équipes pays qui serviront de cadre de programmation, et il va appuyer l'action des modules de protection dans les situations d'urgence graves et à grande échelle et dans les pays dans lesquels des missions intégrées sont déployées. Le MGP est également disposé, dans les limites de ses capacités, à soutenir l'élaboration de stratégies et de mécanismes de coordination de protection et à appuyer les équipes pays dans toutes les situations, y compris pour la préparation d'actions de protection et de coopération avec Solutions Alliance afin de trouver des solutions au déplacement.

Le MGP est chargé d'assurer la préparation intersectorielle aux actions de protection, de fournir la capacité technique à répondre aux situations d'urgence et de renforcer la prévisibilité et l'efficacité de la réponse grâce à ce cadre stratégique. Le MGP se fonde sur les principes de partenariat qui soulignent l'importance du respect mutuel entre participants en tant que partenaires égaux, de mener des actions en toute transparence, d'adopter une approche axée sur les résultats, de faire preuve de responsabilité dans la mise en œuvre des activités et d'assurer la complémentarité des activités des participants.

Le HCR va déployer un coordinateur MGP et un responsable de la Cellule des opérations. Les partenaires du MGP veilleront à assurer le renforcement continu de la Cellule des opérations, y compris par des méthodes de travail efficaces et en élargissant cette équipe afin d'y intégrer les expériences opérationnelles et les compétences linguistiques pertinentes et en assurant une réponse en temps opportun.

Un groupe de travail technique (GTT) du MGP sera présidé par le coordinateur MGP et comprendra un maximum de cinq représentants d'organisations humanitaires, sélectionnés en fonction de la pertinence opérationnelle et de la diversité géographique et linguistique de ces acteurs. Le GTT se réunira sur une base trimestrielle pour surveiller la mise en œuvre du Cadre stratégique et donner des avis notamment sur les fonds collectifs, les tables rondes thématiques, le lieu et la date de la retraite annuelle et la question des évaluations. Le mandat des membres du GTT ne peut pas excéder la durée d'un plan de travail (deux ans) afin de veiller à la représentativité des membres du MGP.

Le MGP a quatre domaines de responsabilité (AOR), comme indiqué ci-dessus, et compte plusieurs groupes de travail aux missions limitées dans le temps et qui sont chargés des questions stratégiques et juridiques, de l'intégration de la protection et de la formation. Afin d'assurer la cohérence de la réponse de protection et l'alignement des objectifs et des actions des domaines de responsabilité et des groupes de travail (GT) du MGP, un groupe de référence responsable du Programme de protection, composé des chefs de file des AOR et des GT et présidé par le coordinateur MGP, se réunira deux fois par an pour examiner notamment les plans de travail, les normes politiques, les priorités opérationnelles et la capacité de réponse. En outre, le coordinateur MGP assistera aux réunions annuelles des AOR et le responsable de la Cellule des opérations assistera aux réunions régulières des Groupes de travail.



MONITORING & ÉVALUATION



Le MGP s'engage à aligner les actions mesurables sur les objectifs stratégiques fixés par ce cadre, conformément à une série de plans de travail approuvés au préalable, couvrant le MGP et ses AOR, et contenant des indicateurs pertinents.

Afin d'assurer le monitoring de la performance et de mesurer la réalisation des objectifs stratégiques décrits ci-dessus, le MGP se fondera sur les consultations réalisées pour concevoir le cadre stratégique et élaborera des indicateurs qui serviront à mesurer la réalisation des objectifs fixés par le biais d'évaluations externes. Le Service de l'élaboration de la politique générale et de l'évaluation du HCR commandera une évaluation de l'action du MGP qui sera menée par un consultant indépendant en 2016, et qui servira de base aux évaluations futures des progrès accomplis par le MGP.

En 2016 et dans les années suivantes, le MGP publiera un bilan annuel de son action et de ses avancées pour promouvoir l'importance centrale de la protection dans l'action humanitaire sur le terrain.

Le MGP convoquera une réunion annuelle qui inclura les modules de terrain et servira à identifier les problèmes récurrents de coordination sur le terrain, les problèmes fondamentaux de protection qui requièrent des orientations, les questions appelant un plaidoyer et les demandes de soutien exprimées par les agences participant au MGP, les AOR, le Groupe de travail et la Cellule des opérations. Les outils de monitoring des performances des modules serviront de base pour évaluer l'impact de l'action du MGP dans le soutien des modules de protection sur le terrain.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Le nouveau Cadre stratégique a été élaboré en faisant appel à un large éventail de partenaires humanitaires et non humanitaires afin d'assurer un haut degré d'appropriation et d'engagement à agir à l'avenir. Grâce à ce processus collaboratif, piloté par un conseiller principal chargé de la protection (ProCap) qui a été affecté au MGP, le Cadre stratégique reflète les ambitions de l'Examen de la protection à l'échelle du système et celles des agents menant des actions de protection sur le terrain.

PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE

Février 2015 – février 2016

Résumé du processus <small>Février et juillet 2015</small>	Groupe consultatif stratégique	Le processus de consultations est élaboré et entériné
Étude documentaire <small>Juin-août 2015</small>	Genève	L'analyse du contexte est rédigée et mise en ligne
Consultations en ligne <small>Septembre 2015</small>	PHAP	Les questions du sondage sont élaborées et adoptées et le questionnaire est diffusé en anglais et en français ; 1 300 réponses. Les conclusions sont recueillies et le rapport est mis en ligne.
Consultations au siège <small>Septembre-décembre 2015</small>	Genève, New York, Londres, Oslo, Stockholm, Washington DC, Melbourne	Présentations et débats structurés ; mise en ligne des rapports
Consultations avec le terrain <small>Août - décembre 2015</small>	Nigeria, Ukraine, Soudan du Sud, Syrie, Myanmar, Genève, Bangkok	Présentations et débats structurés ; mise en ligne des rapports
Synthèse des consultations <small>Décembre 2015</small>	Genève	Mise en ligne sur le site Internet
Projet de cadre stratégique diffusé pour commentaires <small>Mi-décembre 2015 - mi-janvier 2016</small>	Genève	16 séries de commentaires reçus : 15 relatifs au contenu et au projet de texte et un relatif à l'orientation du MGP
Cadre stratégique du MGP <small>Fin janvier 2016</small>	Genève	Synthèse et intégration des commentaires dans le projet de texte ; intégration des conclusions du Panel sur le financement et du Rapport du Secrétaire général ; révision de l'analyse du contexte
Présentation du cadre stratégique et lancement de plan de travail du MPG 2016-17 <small>Fin janvier 2016</small>	Genève	Production de vidéos de l'ERC, du HCA et du RS PDI pour le lancement du plan de travail et création de comptes de médias sociaux

MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE STRUCTURE ET DE LA CELLULE DES OPÉRATIONS